

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son deuxième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 6 juin 2011.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment and Criminal Property Forfeiture Amendment Act*;
- projet de loi 18 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*;
- projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges aînés)/The Provincial Court Amendment Act (Senior Judges)*;
- projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*;
- projet de loi 29 — *Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes/The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act*;
- projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*;
- projet de loi 37 — *Loi modifiant le Code de la route (exigences en matière de rapports d'accident)/The Highway Traffic Amendment Act (Accident Reporting Requirements)*.

Composition du Comité :

- M. GOERTZEN;
- M. JENNISSEN;
- M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M. PEDERSEN;
- M. SCHULER;
- M. le ministre STRUTHERS;
- M. le ministre SWAN;
- M. WHITEHEAD;
- M^{me} la ministre WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M. NEVAKSHONOFF à la présidence;
- M. WHITEHEAD à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M^{me} KORZENIOWSKI remplace M^{me} la ministre WOWCHUK.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges aînés)/The Provincial Court Amendment Act (Senior Judges)* :

Ken Mandzuik

Association du Barreau du Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi modifiant le Code de la route (exigences en matière de rapports d'accident)/The Highway Traffic Amendment Act (Accident Reporting Requirements)* :

Keith Atkinson, chef de police

Ville de Brandon

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 16) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment and Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 18) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

3 La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges aînés)/The Provincial Court Amendment Act (Senior Judges)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 29) — *Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes/The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 37) — *Loi modifiant le Code de la route (exigences en matière de rapports d'accident)/The Highway Traffic Amendment Act (Accident Reporting Requirements)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. NEVAKSHONOFF

Le 6 juin 2011